PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS-DE-CALAIS

Commune de CALAIS

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A LA REHABILITATION DU PERRE RISBAN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 22 août 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 23 septembre au 25 octobre 2013 inclus, sur la demande d'autorisation relative au projet de réhabilitation du Pérré Risban 0 Calais.

Ce projet est présenté par M. le Président du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais.

M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M.SERVRANCKX, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Luc GUILBERT, retraité de la CPAM, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans en mairie de Calais aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Les pièces du dossier d'enquête comprendront en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 25 juin 2013. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultation du public/avis de l'autorité environnementale/eau).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le lundi 23 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 11 octobre 2013 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 17 octobre 2013 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 25 octobre 2013 de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Conseil Régional du Nord Pas-De-Calais, Direction Déléguée d'exploitation du Port de Calais, Place de l'Europe BP 451 62226 CALAIS CEDEX.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé en mairie de Calais par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.